

3. Le Canada touchera-t-il une récompense pour avoir assumé sa juste part - et davantage - des coûts qu'entraîne la préservation de la paix et de la sécurité? Doit-il y avoir une récompense? Notre participation répond-elle à des intérêts nationaux plus larges? Quels sont-ils?
4. Le Canada pourrait également attacher plus d'importance à la formation. Puisque le maintien de la paix est une idée qui a pratiquement germé au Canada, pourquoi ne pas user de notre expérience et de notre compétence pour aider les pays qui en sont à leurs premiers pas dans ce domaine?

À la reprise des travaux, le 9 février, M^{me} McDougall a fait part aux participants de son objectif : susciter un dialogue sur les aspects du maintien de la paix qui ont trait à la politique extérieure. Elle a rappelé et souligné que le maintien de la paix est une idée canadienne dont tous les Canadiens s'enorgueillissent.

LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE

Lors de son exposé, le chef d'état-major de la Défense a d'abord fait remarquer que la fin de la guerre froide n'a pas engendré la paix et la stabilité dans le monde. Au contraire, il se dessine une situation fort instable.

Abordant les opérations de maintien de la paix, l'amiral Anderson, a souligné que, en plus de l'élément militaire attendu, les missions d'aujourd'hui font intervenir des forces policières, des dirigeants de commissions électorales, des spécialistes des droits de la personne et des observateurs civils. Leur participation, ainsi que les activités parallèles des organisations de secours non gouvernementales, obligent les commandants militaires à adopter une approche «holistique», où tous les intervenants participent à la planification et à l'exécution de la mission, afin d'en assurer la coordination du début à la fin.

Constatant que c'est l'armée qui porte le plus lourd fardeau dans les opérations de maintien de la paix, l'amiral Anderson a fait remarquer que l'effectif de la force régulière diminue, mais qu'en même temps les forces de réserve connaissent une expansion. En fait, 10 p. 100 des militaires canadiens qui servent dans les missions de maintien de la paix dans le monde proviennent des forces de réserve.

Le Canada souhaite continuer d'apporter une importante contribution au maintien de la paix à l'échelle internationale, mais, en cette période de resserrement des ressources humaines et financières, il est impérieux de s'assurer que la planification et la coordination soient davantage le fruit d'un effort concerté.

Déclarant que le maintien de la paix doit continuer d'évoluer pour demeurer à la hauteur des défis, l'amiral Anderson a laissé entendre qu'il se pourrait bien qu'à l'avenir le personnel des Forces canadiennes soit appelé à participer à de nouvelles